



Demande de nationalité française par naturalisation

Par **noura650**, le **04/05/2010** à **23:38**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger, de nationalité marocaine entré en France en 2008, marié avec mon épouse de nationalité française en 2009, j'ai fait mon changement de statut pour avoir une carte d'un an vie privée et familiale.

Je voudrais savoir si j'ai le droit de faire une demande d'obtention de la nationalité française par naturalisation après un an de mariage, sachant que je suis toujours étudiant.

Pourriez-vous m'indiquer les conditions d'attributions de la nationalité française par naturalisation, sachant que je suis toujours étudiant.

Espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.